

# POUR L'ENVIRONNEMENT, le DÉPARTEMENT agit !



Plan Habitat 2020

## AIDE DÉPARTEMENTALE

A L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS CONVENTIONNÉS DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS  
(aide complémentaire à la subvention accordée par l'Agence nationale de l'Habitat (Anah))

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom, prénom :

Nom, prénom du conjoint :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone fixe :

E-mail :

sollicite le concours financier du Département de Saône-et-Loire pour la réhabilitation du (ou des) logement(s) locatif(s) dont je suis propriétaire.

### DEMANDE DE SUBVENTION

**Type de travaux :** travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé,  
travaux d'amélioration pour la sécurité et la salubrité de l'habitat,  
travaux d'amélioration pour réhabiliter un logement dégradé,  
travaux d'amélioration à la suite d'une procédure prévue dans le Règlement sanitaire départemental (RSD) ou d'un contrôle de décence.

**Préciser l'opérateur :** Soliha Jura Saône-et-Loire  
autres, précisez

Urbanis

#### Logement(s) à réhabiliter

Adresse des travaux :

Code Postal :

Commune :

Coût des travaux :

Nombre de logements concernés :

Type de logement(s) :

Loyer maximum mensuel :

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire  
Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,  
Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9  
Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA PRÉSENTE DEMANDE :**

- Copie de la décision d'octroi de l'aide de l'Anah
- Lettre d'engagement de conventionnement
- Relevé d'identité bancaire ou postal

**ENGAGEMENT DU DEMANDEUR**

Je, soussigné(e) :

- certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués,
- **m'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir reçu l'accusé réception du Département déclarant le dossier complet,**
- certifie, sur l'honneur, être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur, notamment sociale, fiscale et environnementale.

Signature

Fait à

le

La demande de subvention doit parvenir au Département dans les 2 ans qui suivent la date de notification de l'agence nationale de l'habitat (Anah).

À compléter et à retourner au Département de Saône-et-Loire  
**Direction de l'insertion et du logement social, service logement et habitat,**  
**Espace Duhesme, 18 rue de Flacé, CS 70126, 71026 MÂCON Cedex 9**  
**Tél : 03 85 39 66 48 Fax : 03 85 39 56 40**

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire dont le destinataire est le Conseil départemental, chargé de gérer les aides départementales dans le cadre de la lutte contre le logement indigne et la précarité énergétique. Cette loi vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du Président du Conseil départemental. Conformément à l'article 27, seules les informations obligatoires entraînent la non instruction de la demande de concours.